

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
Séance du 30/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme : PLOUVIER Marie-Christine, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Eric, CANIS Rémi, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent

Absents excusés : Mme MONKA Cathy qui a donné procuration à M. LETHO DUCLOS Gérard, Mme PINSON Julie qui a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette, M.DUFOUR Benoît qui a donné procuration à M. PIETRZAK Vincent.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 23/03/2023 - Date d'affichage : 23/03/2023

Est nommé Secrétaire de séance M. OGON Eddy

PROCES-VERBAL

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.**
- 2/ Affectation des résultats 2022.**
- 3/ Vote des taxes Foncières Bâties et Non Bâties.**
- 4/ Compte-rendu réunion du SIVOM de Pas.**
- 5/ Compte-rendu réunion du SIESA.**
- 6/ Sécurité routière - signalisation dans le village.**
- 7/ Projet avec le Département - Réfection rue Charron.**
- 8/ Augmentation de la taxe ordures ménagères de 21,81 % à 24,67 %.**
- 9/ Tarif des reliures registre état-civil et registre des délibérations.**
- 10/ Présentation et Vote du budget 2023.**
- 11/ Délibération convention plantation haies.**
- 12/ Cimetière : continuation du programme de reprise des concessions.**
- 13/ Questions diverses.**

1/ Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2022 :

Le **compte de gestion** constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur et reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé (N-1). Sous la présidence de Monsieur Gérard LETHO DUCLOS, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2022 établi par le comptable Monsieur VERHAEVERBEKE et qui se résume comme suit :

Section d'Investissement : Déficit 74 044,47 €.

Section de Fonctionnement : Excédent 96 357,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion.

Le Compte Administratif :

Il est dressé par Madame Georgette MIKOLAJCZAK et peut se résumer comme suit :

Excédent de Fonctionnement : 555 336,09 € dont 460 441,95 € reportés de 2021.

Déficit d'Investissement : 74 044,47 €

Après avoir constaté que le Compte Administratif était en parfaite adéquation avec le Compte de Gestion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Administratif 2022 à l'unanimité des membres présents.

2/ Affectation des résultats 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022 et en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Recette d'Investissement (Compte 1068) : 120 952,47 € = 74 044,47 € + 65 733 € (Dépenses à réaliser) - 18 825 € (Recettes à réaliser - Subventions en attente).

Dépense d'Investissement (Compte 001) : 74 044,47 €.

Recette de Fonctionnement (Compte 002) : 434 383,62 € = 555 336,09 € - 120 952,47 €.

Adoption de l'affectation des résultats à l'unanimité des membres présents.

3/ Vote des taxes Foncières Bâties et Non Bâties :

Madame le Maire informe les conseillers que l'état augmente les bases des taxes de 7,1 %, que le taux des taxes de Sailly-au-Bois est de 38,37 % pour le Foncier Bâti (TFB) et 40,96 % pour le Foncier Non Bâti (TFNB). Ce qui génère un produit de 96 968 €.

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur le taux des taxes. Après en avoir délibéré, les conseillers décident de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2023.

A la suite de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH) prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, un taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté.

TFB : 38,37 %

TFNB : 40,96 %

TH : 17,29 %

4/ Compte-rendu réunion du SIVOM de Pas :

La réunion s'est tenue le lundi 27 mars. Nous constatons que la somme due reste de 5,50 € par habitant soit 1 672 €, somme à inscrire au budget.

Le projet du Dojo est inscrit au budget 2023 du SIVOM.

5/ Compte-rendu réunion du SIESA :

Monsieur LETHO DUCLOS fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 29 mars.

Prix du m3 d'eau : 0,60 €.

Les travaux pour connecter ultérieurement Hébuterne et Foncquevillers au plateau Nord d'Albert seront certainement programmés cette année car la rue Charron est concernée pour la réfection de la chaussée et des bordures.

6/ Sécurité routière - signalisation dans le village :

La vitesse sur les routes du village est un problème récurrent. Avec l'aide des services du Département, nous avons réfléchi à cette problématique.

Des poteaux de signalisation CROIX DE SAINT ANDRE vont être implantés dans le village pour marquer toutes les priorités aux différents croisements :

Rue Moinet : priorité au Chemin Vert et à la Ruelle Gamot.

Chemin Vert : priorité à la Rue Moinet.

Rue Haute : priorité Chemin face au cimetière, priorité rue de l'Arbre d'Or, Chemin Ternisien, Voie en impasse pour chez Tiron.

Rue aux Cailloux : priorité Chemin du Grand Royart qui va passer en sens unique du numéro 6 au numéro 18 ; à la sortie de ce chemin, priorité rue aux Cailloux.

Priorité à la sortie Ruelle l'Abbé.

Rue Charron : priorité Chemin de l'Arbre d'Or.

Rue Saint Jean : elle va passer en sens unique de l'Eglise vers la Rue du Calvaire.

Un arrêté sera pris pour acter tous ces changements.

Des feux tricolores vont être implantés pour garantir la sécurité de l'Ecole.

Le coût de cette opération est évalué à 26 000 € subventionné à 40 % par les amendes de police. Il resterait 15 600 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce projet qui fera l'objet d'une délibération pour la demande de subvention et pour autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

7/ Projet avec le Département - Réfection rue Charron :

Le Département envisage la réfection d'une partie de la rue Charron très abîmée. On en profiterait pour refaire une partie des bordures qui sont en très mauvais état sur cette portion de route. Le devis pour la borduration s'élève à 32 900 € subventionnable à 50 % par le Département dans le cadre de la MMU (Maintien en Milieu Urbain). On solliciterait aussi le Fonds de concours de la CCSA.

Projet approuvé par l'unanimité des membres présents et qui fera l'objet d'une délibération pour demander des subventions et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8/ Taxes ordures ménagères (TAOM) de 21,81 % à 24,67 % :

La taxe votée par la CCSA passe de 21,81 % à 24,67 %, ce qui entraînera une hausse des sommes dues sur le Foncier Bâti.

9/ Cimetière : continuation du programme de reprise des concessions :

La première partie a été finie, cela concerne la localisation des concessions avec plan du cimetière et dénombrement des concessions abandonnées ou en mauvais état pour laquelle nous devons régler à l'entreprise DESSEIN la somme de 3 800 €.

C'est maintenant la deuxième partie et il nous faut inscrire au budget : 2 900 €.

- **Reliures** - un registre d'Etat-Civil (Années 2013 à 2022) et un registre des délibérations - Coût total 354 € par la société SEDI qui a déjà réalisé les autres reliures.

10/ Présentation et vote du budget 2023 :

Il est voté en équilibre - Investissement : 216 282,67 €

Fonctionnement : 708 086,62 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/ Délibération convention plantation haies :

L'an dernier, le Parc Eolien des 3 Communes nous avait contacté pour planter des haies rue du Calvaire et chemin de l'Arbre d'Or. Nous avons donné notre accord. Il faut maintenant signer une convention afin que les travaux se fassent en fin d'année 2023. Après délibération, les conseillers donnent leur accord pour que Madame le Maire signe la convention.

12/ Délibération encaissement chèque GROUPAMA :

Afin de dédommager la Commune des dégâts qui ont été faits sur la barrière du terrain près de la salle, GROUPAMA a envoyé un chèque de 2 232,15 €. Pour l'encaisser, il nous faut délibérer et accepter du Conseil Municipal qui donne ainsi son accord.

13/ Questions diverses :

Cérémonie du 8 mai : comme d'habitude, rassemblement à 10h30, suivi du défilé plaque Gaby, cimetière militaire, monument aux morts, tombe de Michel Baillon et vin d'honneur.

Centenaire du monument aux morts : que fait-on ? une première réflexion :

Ce sera le 14 juillet comme prévu. On pense faire un rassemblement au Monument vers 19h avec un discours qui retracera la construction du monument, dépôt de gerbe, minute de silence, distribution de lumignons tricolores aux enfants présents, pavoiement tricolore du monument. La cérémonie se terminera par un repas gratuit pour les habitants de Sailly, payant pour les extérieurs, un feu d'artifice clôturera la cérémonie.

Associations : du changement à la présidence des Tchios mollets : Monsieur Patrick JADOUX redevient Président.

A la Présidence du Comité des Fêtes : c'est Madame Cathy DERUE qui est élue Présidente.

A la Présidence de la Société de Chasse : c'est Monsieur Dominique CARETTE qui est élu Président.

Parcours du cœur : samedi 1er avril à 14h avec les Pas de Sailly.

Les Boucles de l'Artois : chaque signaleur reçoit le matériel et les consignes pour la course du 2 avril.

Chasse aux œufs : lundi 10 avril à 10h30 avec la Société de Chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Prochaine réunion le jeudi 11 mai à 19h30.